



## **Pour stopper le démantèlement de nos lycées professionnels : Retrait de la réforme Macron-Attal-Grandjean !**

Carole Grandjean, ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle, multiplie les provocations à l'égard des Lycées Professionnels et de leurs personnels en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale, faire passer la carte de formation sous le contrôle des préfets et en annualisant le temps de travail des PLP.

Après un bac pro en 3 ans, c'est un bac pro en 2,5 ans, voire en 2 ans qu'organise le ministère. Pour répondre à une commande présidentielle - augmenter le nombre de semaines de stages – ce projet induit des pertes lourdes en termes d'horaires disciplinaires pour les élèves : alors que **nos élèves ont besoin de plus et mieux d'École**, le « choc des savoirs » en lycée pro s'illustrerait donc par **moins d'École et plus d'entreprise**.

La réforme Macron-Attal-Grandjean, c'est aussi la refonte de la carte des formations qui prévoit, à la rentrée 2026 et pour des raisons avant tout budgétaires, la réduction de 15 % des places de formations actuelles décrétées « non-insérantes ». Ces mesures entraîneront de facto des **suppressions de postes ou des reconversions forcées de PLP** : nous ne pouvons l'accepter.

Cette réforme organise aussi, dans les faits, une **mise sous tutelle de la carte de formation** des LP. En effet, la concertation sera menée sous la direction du préfet ou du sous-préfet, en présence de chefs entreprises, au cours de réunions de bassin dès janvier 2024. Avec cette méthode, quelle est la place des personnels et de leurs représentants, et de ceux qui siègent dans les instances comme le CREFOP, le CSA... ? L'enseignement professionnel initial sous statut scolaire dépendra-t-il toujours du ministère de l'Éducation Nationale dans les années à venir ? Comment accepter que la carte des formations soit fixée en fonction des besoins locaux et immédiats des entreprises sans prendre en compte les aspirations des élèves ?

Et enfin, comme si cela ne suffisait pas, la DGESCO a annoncé une **remise en cause du temps de travail des PLP**. Les éléments de langage du Ministère se veulent rassurants, mais ne réussissent pas à masquer les menaces. Ils nient le risque d'annualisation avec l'aménagement de l'année de terminale, mais confirment des « réajustements » d'emploi du temps à partir de mai. Sur le parcours diversifié « poursuites d'études », une grille horaire « plus ou moins fléchée » est désormais évoquée. L'autonomie de l'établissement, avec toutes les dérives possibles, reste de mise.

L'ensemble de ces mesures ne sont **ni dans l'intérêt des élèves ni dans celui des personnels**. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels.

Le ministère veut prendre de court les PLP, les élèves et leurs organisations représentatives dans un agenda très rapide : le projet d'arrêté modifiant le parcours du bac professionnel devrait être présenté au Conseil supérieur de l'Éducation le 14 décembre pour une application pour la rentrée 2024 ! C'est une nouvelle fois un profond mépris envers les PLP et leurs représentants.

En conséquence, les **organisations représentatives des personnels, des parents d'élèves et des salariés**

boycotteront les Conseils Académiques de l'Éducation Nationale (CAEN)  
de Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace  
programmés le 8 décembre 2023.

**L'intersyndicale de la voie professionnelle appelle  
tous les personnels, les parents d'élèves et les élèves à la  
grève le mardi 12 décembre.**